

# GOLF ALPES PROVENCE GAP BAYARD COMMISSION SPORTIVE

## COMPETENCES DE LA COMMISSION SPORTIVE

Les dispositions combinées des statuts (article 18) et du règlement intérieur (article 11) de l'Association ont amené le Conseil d'Administration à définir le rôle et les attributions de la Commission Sportive.

Le présent document, validé par le Conseil d'Administration, précise la composition, les compétences et les modalités de fonctionnement de la Commission Sportive dans le cadre des équipes de l'A.S.

## LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPORTIVE

La Commission Sportive est composée de :

- Présidents de la Commission Sportive : **Anne CHABRAND – Aurélien LEMAIRE**

- Capitaine des jeux : *Le Capitaine des jeux gère avec le Comité d'Epreuve les litiges lors des compétitions. Le Comité d'Epreuve est constitué de l'Organisateur du Tournoi et de 1 ou 2 membres du Conseil d'administration. Le Capitaine des jeux vérifie que les règles générales et locales de Golf sont respectées. Il s'assure des inscriptions aux compétitions et organise les heures de départ ainsi que les résultats des dites compétitions. Seul le Capitaine des Jeux a la compétence d'annuler une compétition, de l'arrêter ou de l'interrompre si les circonstances l'exigent.*

La Commission Sportive a en charge :

- L'organisation des compétitions qui sont du ressort de l'Association Sportive.

- La définition du règlement général de compétition et des règles locales.

- Les relations avec les instances de la FFGolf (Ligue, Comité Départemental) pour l'organisation des épreuves fédérales sur le golf de GAP.

Dans le cadre des compétitions fédérales, la Commission Sportive a en charge, dans le respect des orientations prises par le Conseil d'Administration :

- L'engagement des équipes.

- La désignation des golfeurs et golfeuses.

- L'organisation des déplacements.

Pour la participation des équipes du club aux épreuves fédérales, les principaux acteurs sont :

- Le Président de la Commission Sportive qui coordonne l'ensemble des actions et s'assure du respect des orientations du Conseil d'Administration.

- Les Responsables des Equipes Dames, Messieurs et Jeunes à qui sont attribués les budgets, suivent les dépenses, transmettent la liste des équiépiers à inscrire sur Extranet et organisent les déplacements.

- Le Capitaine d'équipe qui compose l'équipe le jour de la compétition. Le Responsable d'Equipe est naturellement le Capitaine, mais cette responsabilité peut-être exercée par une autre personne, en particulier si le responsable d'équipe ne peut être présent le jour de la compétition.

La Commission Sportive est la commission compétente pour prendre toute sanction sportive vis à vis d'un membre ou d'une personne externe à l'Association Sportive pour infraction grave aux règles de golf. Celle-ci ne pourra être prononcée que dans le cadre des compétences de l'Association Sportive et après avoir entendu les explications de l'intéressé, convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception.

# CAPITAINES D'EQUIPES

- Capitaine Equipe Interclub Dames : **Anne Chambrand**
- Capitaine Equipe Séniors Dames : **Andrée Goetz**
- Capitaine Equipes Messieurs : **Stéphane Melquiond – Gaël Martinez**
- Comité départemental animations Jeunes : **Bernard Frin**

## LES ORIENTATIONS DES EQUIPES

L'objectif est d'obtenir le meilleur résultat possible dans le respect de nos règles et de nos valeurs.

### L'exemplarité sportive

Tout sélectionné doit oeuvrer pour être un modèle de référence pour le club et plus particulièrement pour les jeunes golfeurs et golfeuses.

### Le comportement

Tout sélectionné doit avoir un comportement loyal envers les sponsors et les membres qui constituent l'association, se reconnaître en elle et contribuer à son développement.

### La représentativité

Toute équipe devra être composée de membres dont le niveau est en adéquation avec celui de la catégorie dans laquelle elle évolue.

## LA POLITIQUE SPORTIVE

L'Association Sportive engage une équipe dans chacune des catégories proposées par la FF Golf.

Elle participe également aux Championnats de Ligue, à la Coupe Lady et à la coupe des Gentlemen.

La sélection des joueurs et joueuses est faite par la Commission Sportive.

Afin d'éviter les cumuls, un joueur et joueuse ne pourra pas être sélectionné dans plus de 2 compétitions. Cette disposition pourra être levée par le Président de la Commission Sportive, si elle devait aboutir à inscrire une équipe incomplète ou à sélectionner une équipe n'ayant pas le niveau requis.

En complément des éléments fixés par le Conseil d'Administration, les critères retenus sont :

- Les performances récentes de joueurs et joueuses.
- La motivation.
- L'esprit d'équipe.
- La disponibilité pour les entraînements et les compétitions.

Pour représenter le club de Gap Bayard dans une compétition par équipe, il est nécessaire d'être membre actif de l'Association Sportive.

Pour chaque compétition la Commission Sportive détermine, en concertation avec le Capitaine, la composition de l'équipe susceptible de défendre au mieux les couleurs de Gap Bayard. Elle prend en compte le niveau du joueur, sa forme lors des épreuves qualificatives, sa disponibilité et sa motivation à faire partie d'une équipe.

Afin de favoriser la création d'équipes et de libérer les joueurs et joueuses d'activités de logistique, l'A.S. :

- Organise une réunion annuelle des joueurs susceptibles de faire partie des équipes.
- Organise des entraînements, une « Ryder Cup » et une « Solheim Cup » pour - favoriser les rencontres en Match Play.
- Procède à l'inscription des équipes et des joueurs et joueuses auprès de la ligue ou de la fédération et paye les droits d'inscription.
- Participe aux frais de déplacement en fonction des règles fixées par le conseil d'administration et du budget de l'année.

En contrepartie des efforts consentis par l'A.S. chaque joueur et joueuse d'une équipe :

- S'engage à porter la tenue du Club lors des compétitions par équipe.
- S'engage à la plus grande sportivité et courtoisie lors des compétitions.
- Et dans la mesure de ses disponibilités :
  - Participe à l'encadrement de l'école de golf.
  - Participe aux compétitions pour lesquelles la Commission Sportive l'aura sélectionné.
  - Participe au Championnat Départemental et au Grand Prix de Hautes Alpes.
  - Assiste à la remise des prix qui suit la compétition par équipe et à laquelle sont présentés les résultats de l'équipe.
  - Participe à la vie de l'A.S. en participant et en assurant, soit l'accueil des compétiteurs, soit le commissariat de parcours, lors d'une compétition organisée dans notre club.

## L'INDEMNISATION FINANCIERE

L'A.S. prend en charge les inscriptions des différentes équipes et participe à leur défraiement pour leurs déplacements selon un barème défini et approuvé par le Conseil d'Administration.

Pour chaque épreuve, un budget est mis à disposition du capitaine qui le gère dans le respect des règles établies par le Conseil d'Administration. Il est calculé sur la base d'un forfait par jour de compétition.

Il n'est pas prévu de prise en charge des frais d'entraînement pour les joueuses ou les joueurs.

L'A.S. paie les engagements des équipes à la FFG et à la Ligue. Il n'est pas prévu de prise en charge des frais d'inscription pour les compétitions individuelles.

Pour les déplacements, les minibus de l'OMS seront privilégiés ; la participation au défraiement est effectuée sur présentation des factures d'hôtel ou de location de villa ou appartement (logement équipe), de carburant, d'autoroute, de forfait en fonction des kilomètres (équipes Dames). Il n'est pas prévu de remboursement de boissons et repas, sauf dérogation préalable de la CS. Elle n'est effective que pour les épreuves qui se déroulent à plus de 100 km (parcours économique selon Via Michelin).

Le nombre d'équipiers indemnisés intègre un remplaçant pour les épreuves fédérales, mais pas pour les épreuves de ligue. Les nuitées servant au calcul des défraiements correspondent au nombre de jour de compétition effectivement réalisée, augmenté d'une journée pour les déplacements supérieurs à 5h (durée du trajet aller selon ViaMichelin).

Pour les performances par équipe et dans la limite du nombre d'équipiers déterminé précédemment, il est attribué :

- Une demi-journée supplémentaire pour chaque joueur d'une équipe qualifiée pour disputer une montée potentielle (haut du tableau).
- Une demi-journée supplémentaire pour chaque joueur d'une équipe qui accède à la division supérieure.

## **COMPÉTITION PAR ÉQUIPE JEUNES**

Le principe est le même que pour les compétitions par équipe adultes.

### **Engagement**

L'A.S. prend en charge les frais d'inscription aux compétitions jeunes de la filière "Championnat France des Jeunes" (Championnat Départemental, Régional et Finale Inter Région) au Grand Prix et au Championnat des Hautes Alpes.

### **Déplacement**

Il n'y a pas de frais de déplacement pour les compétitions individuelles.